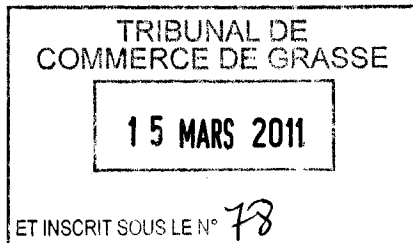


TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE -

PALAIS DE JUSTICE
37 Avenue Pierre Sémard -
B.P 61030

06133 GRASSE Cedex

REQUETE PRESENTEE PAR:



Maître Jean-François MORKAN -
AVOCAT

Cabinet d' Avocats THEMIS

Parc Edonia - Rue de la Terre Adélie

35760 SAINT GREGOIRE

DESIGNATION DU REQUERANT:

- SAS A2G dont le siège social est à VENCE (06140) 288 Avenue Emile Hugues -
représentée par Mr Gaétan GUINARD - Président -

-RCS GRASSE B 500 225 396 -

-ORDONNANCE DE REPORT D'ASSEMBLEE - N°:

Nous, Philippe WESTRELIN - Président du Tribunal de commerce de GRASSE - étant en son
cabinet Palais de justice - 37 Avenue Pierre Sémard - GRASSE -

-Assisté du Greffier;

Vu la requête qui précède et les dispositions des articles L 223-26 L 225-100 L 242
du Code de Commerce - R 123-111 R 123-163 R 225-64 du même code;-

PROROGEOUS AU: 30 J U I N 2011 -

Le délai prévu par les textes sus-visé afin de permettre à cette société de convoquer
l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur toutes les questions relatives
aux comptes de l'exercice écoulé.

Disons qu'une copie certifiée conforme de notre ordonnance sera déposée en annexe du
registre du commerce de la société concernée;

Ordonnons dépôt en minutes du Greffe; - Disons n'y avoir lieu à notification; -

Taxons les dépens à: 37,00 € comprenant les frais de la présente ordonnance, expéditions
certifiées, dépôt annexe au R.C.S Taxes INPI & TVA -

FAIT ET PRONONCE LE: 15 Mars 2011

LE PRESIDENT

Ph. Westrelin -

Le Greffier

Jp Bastélica

**REQUETE AUX FINS D'OBTENIR
LE REPORT DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE**

15 MAR. 2011

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

LE SOUSSIGNE

Maître Jean-François MORVAN, Avocat inscrit au barreau de RENNES, exerçant au sein du cabinet d'Avocats THEMIS, situé à SAINT GREGOIRE (35760), Parc Edonia, rue de la Terre Adélie, représentant

- Monsieur Gaétan GUINARD, agissant en qualité de Président de la société **A2G**, Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social se situe 288 avenue Emile Hugues à VENCE(06140), et qui est immatriculée au R.C.S. de GRASSE sous le numéro 500 225 396,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société A2G a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 septembre 2010 ,
- qu'aux termes de l'article 30 des statuts, « *dans les six mois de la clôture de l'exercice, les associés doivent statuer par décisions collectives sur les comptes annuels au vu du rapport de gestion* » ,
- que toutefois la société A2G se trouve dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de la clôture de l'exercice ,
- qu'en effet, à ce jour, le Président de la société A2G, Monsieur Gaétan GUINARD, connaît un grave problème de santé l'empêchant temporairement de Présider l'Assemblée ,
- que dans ces conditions, la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société A2G ne pourra avoir lieu avant le 31 mars 2011 ,
- qu'en conséquence, il convient de reporter la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société A2G statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

C'est pourquoi, le requérant a l'honneur de solliciter un report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour un délai de trois mois, et la tenue de celle-ci au plus tard le 30 juin 2011

Fait à SAINT GREGOIRE
Le 14 mars 2011

THEMIS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Parc Edonia - rue de la Terre Adélie
CS 56843 - 35768 Saint-Grégoire Cedex
Tél. 02 99 23 66 10 Fax 02 99 23 66 15